



Compteur d'eau et indivision

Par **glu**, le **20/02/2014** à **16:06**

Nous sommes trois enfants en indivision sur un bien immobilier.
L'un des enfants peut-il exiger la coupure des abonnements EDF et eau en attendant la vente du bien sachant qu'en attendant l'un des enfants souhaite pouvoir avoir l'usage du bien durant ses vacances ?

Par **JEAN S**, le **20/02/2014** à **16:20**

article 815.9 alinéa 2 du code civil :

"L'indivisaire qui use ou jouit privativement de la chose indivise est, sauf convention contraire, redevable d'une indemnité".

Donc il faut vous mettre d'accord, mais il est vrai qu'il est plus simple de couper tous les abonnements qui coûtent et vendre le bien si aucune entente n'est possible.

Par **glu**, le **21/02/2014** à **11:40**

Le problème est que si on coupe les abonnements, les autres enfants ne peuvent plus avoir l'usage du bien.

Le prix des abonnements ne doit-il pas être partagé entre les indivisaires ?

Par **JEAN S**, le **21/02/2014** à **12:14**

C'est à vous de trouver des accords, les notaires sont faits pour ça.
Nous n'avons guère d'éléments à savoir: qui y habite? quand? et combien de temps? que font les autres L'occupation ,à quel moment? etc etc